

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2662

présenté par

Mme Bareigts, rapporteure au nom de la commission spéciale pour l'examen du projet de loi relatif
à la transition énergétique pour la croissance verte et Mme Massat

ARTICLE 42

Après le mot :

« article »,

supprimer la fin de l'alinéa 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec l'amendement n°686, cet amendement vise à supprimer la présence des personnes qualifiées dans le comité du système de distribution publique d'électricité. Il propose toutefois une rédaction préférable à celle de l'amendement n°686, dans la mesure où la condition de qualification est supprimée.